

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**RÈGLEMENT #493-14
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME AFIN
D'AUTORISER LES HABITATIONS TRIFAMILIALES DANS LA
ZONE CH-101**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été soumise au conseil municipal afin de permettre, sur une propriété située dans la zone CH-101, la transformation d'un bâtiment existant en un immeuble résidentiel de trois logements;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande nécessite une modification du règlement d'urbanisme afin de permettre les habitations trifamiliales dans la zone concernée;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 4 novembre 2014, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 493-14 décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille de spécifications, qui fait l'objet de l'annexe C du règlement d'urbanisme, est modifiée en ajoutant la sous-classe d'usages H-310 – Habitation trifamiliale isolée dans la colonne correspondante à la zone CH-101, à titre d'usage autorisé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Saint-Simon ce _____^{ème} jour de _____ 2015.

Normand Corbeil, Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :	7 octobre 2014
Premier projet de règlement :	7 octobre 2014
Avis public assemblée de consultation :	8 octobre 2014
Assemblée publique de consultation :	4 novembre 2014
Adoption du second projet de règlement :	4 novembre 2014
Avis – demande participation référendum :	10 novembre 2014
Adoption du règlement :	2 décembre 2014
Certificat de conformité de la MRC :	18 décembre 2014
Avis de l'entrée en vigueur :	5 janvier 2015
Entrée en vigueur :	5 janvier 2015